

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Lundi 12 octobre 2020

Présents : BERAL Didier – BERRET Patrick — DOMERGUE Vincent – BESSON Colette – BRUN Roselyne — MASSONOT Amélie – SARRASIN Cyril – MARMEY Annick – BOISSIN Céline – MURILLON Luc – CREUS Béata – MOUTON Serge - DOMINIQUE Olivier

Absents excusés : JARDÉ Emilie - TAULEIGNE Thierry

Secrétaire de séance : SARRASIN Cyril

➤ Renouvellement du Comité cantine

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Suite à l'élection du Conseil Municipal et au démarrage d'une nouvelle année scolaire, le Comité consultatif cantine a été renouvelé.

Le Conseil Municipal a désigné les membres suivants :

Responsable : BERAL Didier

Membres titulaires :

- Représentants de parents d'élèves : MERLAU Cindy, DIOUF Oumy, BARIOT Sébastien, BEALET Marilyne, ROUX Baptiste
- Elus : BERAL Didier, BESSON Colette, BRUN Roselyne

➤ Subvention complémentaire pour classe de découverte :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Afin de limiter l'augmentation de la part à la charge des parents d'élèves, concernant la classe de découverte au Pradet, Il a été décidé d'allouer une subvention complémentaire de 1,25 € par enfant, par nuitée, ce qui représente un montant total de 150,00 € pour 30 élèves.

➤ Convention Ludothèque : interventions durant le temps périscolaire :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Suite à la crise sanitaire et au confinement liés au Covid – 19, les interventions de la Ludothèque d'AUBENAS n'ont pu avoir lieu sur fin de l'année scolaire 2019 – 2020, comme prévu initialement.

La reprogrammation de ces séances étant possible sur ce début d'année scolaire, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention avec le Centre Socio-culturel le Palabre, dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS.

Les interventions de la Ludothèque ont lieu sur le temps de la garderie du soir, de 16h45 à 18h15, les mardis et jeudis soir, du 6 octobre 2020 au 28 janvier 2021.

➤ Autorisation de signature de la convention d'accueil du RAM avec la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition de locaux communaux (cour, salle dite RAM avec mezzanine et sanitaires), à titre gratuit, dans le bâtiment de l'ancienne école, pour continuer l'accueil du Relais d'Assistantes Maternelles, sur 2 lundis matins par mois.

Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 4 années, à compter du 1^{er} novembre 2020

➤ Les Sentiers du Doc : prise en charge des repas et de l'hébergement :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Dans le cadre des Sentiers du Doc, une projection du documentaire « Radio Congo » va avoir lieu le mercredi 4 novembre 2020, à la salle polyvalente de MERCUER.

Vu le contexte sanitaire et à l'appui de la convention de partenariat avec Ardèche Images, Le Conseil Municipal a décidé la prise en charge financière de :

- l'hébergement du réalisateur pour une nuitée et petit déjeuner à hauteur de 97,11 €
- les repas du réalisateur et des personnes représentant les différents organismes partenaires, soit 4 repas d'un montant maximum de 25 € chacun.

➤ Modification acte constitutif de la régie d'avance :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal a décidé, en suivant l'avis conforme du Trésorier, de modifier la délibération créant la régie d'avances afin de prendre en compte la possibilité de créer un compte DFT, et d'effectuer des paiements par carte.

➤ Bulletin municipal : tarifs des insertions publicitaires :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Dans le contexte actuel, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des insertions publicitaires pour le bulletin municipal 2021 :

Les tarifs restent les suivants :

Professionnels de la commune :

- ¼ de page : 45 € TTC
- 1/3 de page : 60 € TTC
- ½ page : 75 € TTC

Professionnels hors de la commune :

- ¼ de page : 75 € TTC
- 1/3 de page : 100 € TTC
- ½ page : 125 € TTC

➤ Personnel communal : Attribution de chèques cadeaux :

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à chacun des 9 agents communaux des chèques cadeaux pour Noël 2020, d'un un montant de 170 €.